

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-225

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2023

Sommaire

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances Publiques /

26-2023-10-03-00006 - Délégation de signature Paierie départementale
Responsable intérimaire Alain GERIS (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2023-10-03-00009 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE A MADAME ISABELLE NUTI, DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA DRÔME, DÉLÉGUÉE TERRITORIALE ADJOINTE DE
L AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) POUR LE
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME (2 pages)

Page 6

26-2023-10-03-00007 - Arrêté préfectoral en date du 03 octobre 2023
confiant la suppléance de poste de M. Le Préfet de la Drôme du 14 octobre
2023 06h00 au 15 octobre minuit. (2 pages)

Page 9

26-2023-10-03-00008 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 03 OCTOBRE
2023 DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DRÔME CONCERNANT LA CITE
ADMINISTRATIVE DE VALENCE (2 pages)

Page 12

26_DDFIP_ Direction Départementale des
Finances Publiques

26-2023-10-03-00006

Délégation de signature Paierie départementale
Responsable intérimaire Alain GERIS

Délégation de signature du gérant intérimaire de la Paierie départementale de la Drôme

Le gérant intérimaire, Alain GERIS, responsable de la Paierie départementale de la Drôme

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Audrey MORATA, inspectrice des finances publiques, occupant les fonctions d'adjointe au responsable de la Paierie départementale de la Drôme, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du gérant intérimaire soussigné

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement des créances publiques locales;
- b) l'ensemble des documents et actes relatifs au recouvrement des créances publiques locales, et notamment les mises en demeure de payer et tous actes d'exécution forcée ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.
- d) tous les ordres de paiement et autres pièces comptables relatives aux dépenses publiques des collectivités et établissements publics locaux rattachés à la Paierie départementale de la Drôme.

Article 2

En cas d'urgence et d'absence concomitante de Alain GERIS et Audrey MORATA , délégation de signature est donnée par le gérant intérimaire aux collaborateurs ci-après désignés à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du gérant intérimaire soussigné , les actes, décisions et documents cités à l'article 1 :

- Denis GIRODET, contrôleur principal des finances publiques
- Nathalie CROUZET, contrôleuse principale des finances publiques
- Laurent GOUTTENOIRE, contrôleur principal des finances publiques
- Edwige MARQUES, contrôleuse principale des finances publiques
- Colette PEREZ-SALLES, contrôleuse principale des finances publiques
- Delphine BENISTANT, contrôleuse des finances publiques.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

A Valence, le trois octobre 2023
Le gérant intérimaire, responsable de la Paierie
départementale de la Drôme,

GERIS Alain



Les délégataires du gérant intérimaire

Audrey MORATA, inspectrice des finances publiques



Denis GIRODET, contrôleur principal des finances publiques



Nathalie CROUZET, contrôleur principale des finances publiques



Laurent GOUTTENOIRE, contrôleur principal des finances publiques



Edwige MARQUES, contrôleur principale des finances publiques



Colette PEREZ-SALLES, contrôleur principale des finances publiques



Delphine BENISTANT, contrôleur des finances publiques.



26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-10-03-00009

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉLÉGATION
DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE NUTI,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA DRÔME, DÉLÉGUÉE
TERRITORIALE ADJOINTE DE L AGENCE
NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE
(ANRU) POUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 03 OCTOBRE 2023
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE NUTI, DIRECTRICE
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DRÔME, DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
ADJOINTE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) POUR
LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le préfet de la Drôme
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) modifié ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU la décision de nomination de Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires, Déléguée territoriale adjointe de l'ANRU pour le département de la Drôme ;

VU la décision de nomination de Mme Anne HEURTAUX, Directrice départementale adjointe des territoires

VU la décision de nomination de M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine (SLVRU) ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-21-00021 du 21 août 2023 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires, déléguée territoriale adjointe de l'ANRU, sont en chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme. Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Valence, le 03 octobre 2023

Le préfet,

-signé-

Thierry DEVIMEUX

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-10-03-00007

Arrêté préfectoral en date du 03 octobre 2023
confiant la suppléance de poste de M. Le Préfet
de la Drôme du 14 octobre 2023 06h00 au 15
octobre minuit.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° _____ EN DATE DU 03 OCTOBRE 2023
CONFIAIT LA SUPPLÉANCE DE POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME
DU 14 OCTOBRE 2023 - 06H00 AU 15 OCTOBRE 2023 - MINUIT

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Mme Delphine GRAIL-DUMAS, Sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Drôme, à compter du 30 août 2021;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme, à compter du 21 août 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTÉ

Article 1 : Mme Delphine GRAIL-DUMAS en qualité de sous-préfète, directrice de Cabinet du préfet de la Drôme, est chargée de la suppléance du poste de préfet du samedi 14 octobre 2023 à 06h00 au dimanche 15 octobre minuit.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Delphine GRAIL-DUMAS en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Monsieur le Préfet et Madame Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète, directrice de Cabinet désignée pour la suppléance sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 03 octobre 2023

Le Préfet,

-signé-

Thierry DEVIMEUX

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-10-03-00008

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 03
OCTOBRE 2023 DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA DRÔME CONCERNANT LA CITE
ADMINISTRATIVE DE VALENCE



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 03 OCTOBRE 2023
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DRÔME CONCERNANT LA CITE ADMINISTRATIVE
DE VALENCE

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret du 18 janvier 2023 nommant Mme Cécile GUYADER-BERBIGIER, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme avec prise d'effet au 30 janvier 2023;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 août 2023 ;

VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2009, portant création de la direction départementale des finances publiques de la Drôme ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/2

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-21-00034 du 21 août 2023 portant délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative Brunet susvisé est abrogé.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et l'Administratrice de l'État du grade transitoire, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme, sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 03 octobre 2023

Le Préfet,

-signé-

Thierry DEVIMEUX

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2